

The background of the entire page is a classic marbled paper pattern, featuring swirling, organic shapes in various shades of grey, white, and light blue. The pattern is dense and covers the entire surface.

*NOTICES
HISTORIQUES
SUR
DES SAUVETAGES
REMARQUABLES
À GENÈVE !*

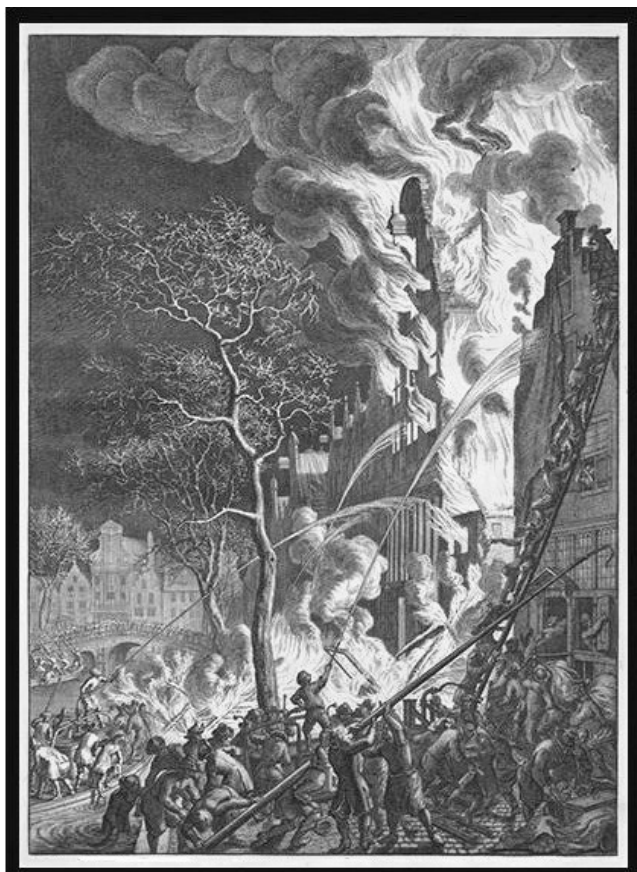


Francis LE COMTE et René CONTI

Dédicace à : André HEDIGER (1941 – 2024)
Conseiller Administratif et Maire de la Ville de Genève

Nuit des Musées 2025
Association du musée du Groupement SIS





*Gravure de Jan van der Heyden Amsterdam.
Incendie du l'Oude Shans le 5 décembre 1658.
Là toute la population connaissait la devise
Sauver-Tenir-Éteindre.*

Préambule

Sauver-Tenir-Éteindre, cette maxime, que l'on assimile souvent à une devise, est l'énumération, par ordre de priorité, des missions des sapeurs-pompiers dans le service de l'incendie.

Avant l'apparition des pompes incendie, Sauver les personnes, les animaux et les biens étaient pratiquement l'unique engagement possible pour limiter les conséquences funestes d'un incendie ! Ce secours essentiel dépendait en grande partie de l'engagement de la population apportant spontanément son aide aux sinistrés. Jusqu'au début du XXème siècle, la quasi-inexistence des engins de sauvetage à disposition et le manque de moyens de protection individuels limitaient grandement l'efficacité de ces secours ! Souvent brutal, ils génèrent parfois des blessés, ce que relate des chroniques lors de l'incendie du Pont Bâti en 1670. Conséquences dramatiques, les incendies étant bien souvent des catastrophes meurtrières provoquant l'indigence des survivants, particulièrement celle des personnes blessées !

Encore de nos jours, l'efficacité d'un sauvetage dépend de sa célérité. Pour cette raison, elle est très souvent le fait de la présence d'esprit et du courage de sauveteur isolé, présent dès les premiers instants d'un sinistre ! La chronique de notre République est jalonnée de faits divers attestant de cet altruisme.

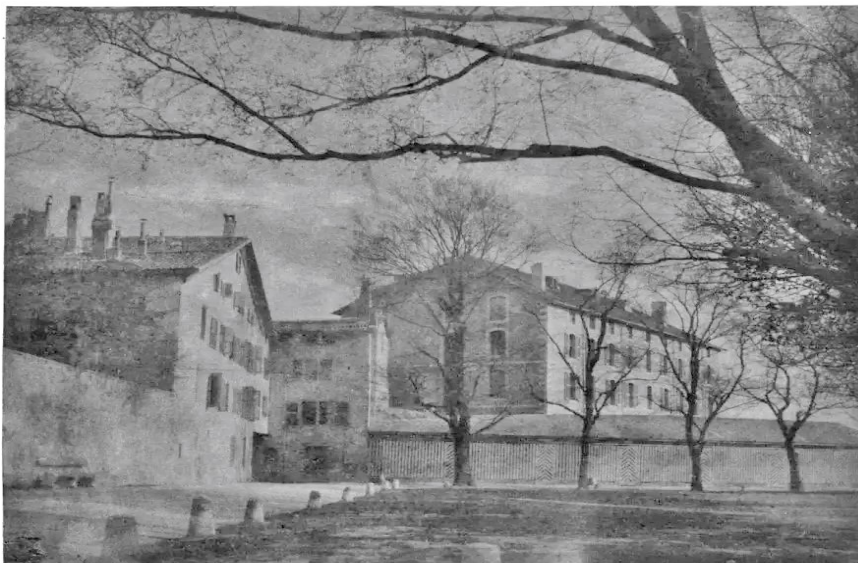
Un ouvrage, paru en 1892, sous le titre *Actes de Sauvetage*.

(J. Julien à Genève) recense ceux accomplis à Genève entre 1814 et 1890.

Les moyens utilisés lors de ces sauvetages sont parfois surprenants. Ainsi au cours de deux incendies mémorables en Ville de Genève, afin de porter secours aux victimes les sauveteurs utilisaient de longues perches de bois servant à la construction des échafaudages.

C'est aux héroïques sauveteurs de ces deux incendies que nous avons décidé de rendre hommage à l'occasion de la Nuit des Musées 2025.

Réf. Francis Le Comte 2024,



Incendie de l'Hôpital et de la Discipline, dit aussi Incendie de la maison de correction du 21 juin 1779 – (RC de 1779)

En fin d'après-midi, ce 21 juin 1779, alors qu'une bise violente balaie la région genevoise, des ouvriers, occupés à revêtir de tôles les cadres des lucarnes de la Discipline (Prison de St-Antoine), effectuent des soudures. À cet effet, ils ont installé un réchaud où rougeoit du charbon de bois. Malgré les précautions particulières qu'une telle situation leur impose, probablement qu'une braise tombe sur des copeaux de bois jonchant le sol. Quelques instants plus tard, des voisins, aperçoivent des flammes sortant du toit et donnent aussitôt l'alarme. Malheureusement, au même moment, une revue militaire se déroule à Plainpalais. Comme cela était très souvent le cas, ce rassemblement se terminait en fête populaire, ce qui retarde l'alarme des secours.

Attisé par la bise, le feu se propage avec une soudaineté et une intensité extraordinaire. Aussi, plusieurs ouvriers qui travaillent dans les combles voient subitement leur retraite coupée par les flammes. Pour s'échapper, cinq d'entre eux utilisent une corde providentielle qu'ils attachent à un sommier de la charpente. Ensuite l'un après l'autre, ils quittent les combles par la lucarne du milieu et se laissent glisser le long de la corde du haut des cinq étages du bâtiment.



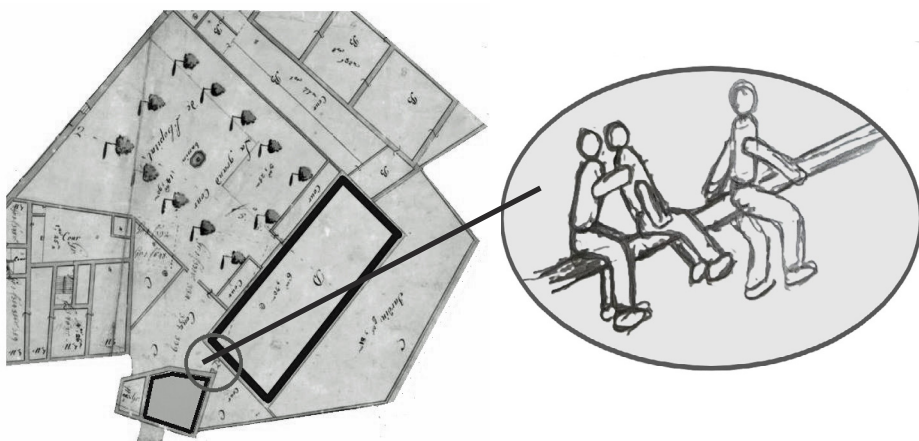
Il était temps, l'endroit qu'ils fuient s'embrase à son tour alors que le dernier d'entre eux n'a pas encore touché le sol. Malheureusement, sur le toit, trois hommes restent pris. Le charpentier Arnaud, homme d'un certain âge qui s'est grièvement brûlé au moment de s'échapper par la lucarne, et deux maçons.

Ces deux hommes, du nom de Corboz, ouvrier charpentier, et Jornod, maçon, plus jeunes que Arnaud, peuvent encore espérer se sauver par la corde. Mais alors ils doivent se résigner à abandonner le pauvre charpentier à son triste sort. N'écoutant que leur courage, ils écartent cette solution et cherchent au contraire à faire descendre par la corde leur infortuné compagnon.

En vain, l'ouvrier n'est physiquement plus capable de descendre cinq étages le long d'une corde à la force de ses bras. Alors considérant leur position de minutes en minutes plus préoccupante, Jornod bande les yeux du charpentier pour le soustraire au vertige, lui passe une corde autour de la taille et la jette à Corboz qui s'est rapidement déplacé à l'autre extrémité du toit. Par ce moyen, ils se regroupent dans un lieu plus sûr. Pas pour longtemps, car les flammes dans leur furieuse progression les menacent à nouveau ! Signalons qu'en ce temps, une maison, démolie aujourd'hui, fermait la rue des Chaudronniers. Distant de huit mètres, elle était beaucoup moins haute que la Discipline. Pourtant, alors que la situation des trois hommes devient véritablement intenable, le salut leur vient de cette maison !

En effet, depuis un moment des sauveteurs s'affairent dans les combles de cet immeuble. Au prix de gros efforts, ils parviennent à tendre deux perches de bois aux sinistrés, qu'ils appuient obliquement à une corniche en feu. Serrant contre eux le corps inerte de Arnaud, Jornod et Corboz se laissent alors glisser le long de ces perches salutaires. La foule terrifiée qui assiste à l'incendie retient son souffle.

Comme par miracle, ils parcourent ainsi la distance séparant les deux bâtiments, soit l'équivalent de quatre étages.



† Ce sauvetage exceptionnel suscita dans la ville et même à l'étranger un enthousiasme et une admiration compréhensible. Malheureusement, grièvement blessé, Jacques Elie Arnaud, âgé de 65 ans, succombait le 24 juin à 2 heures du matin à ses terribles brûlures.

Conséquences de l'incendie de la maison de correction

Malgré le décès d'Arnaud, ses deux valeureux sauveteurs reçoivent la juste récompense de leur bravoure.

Suite à une décision du Conseil du 6 septembre 1779, pour cet acte héroïque Pierre Jornod reçoit la maîtrise des maçons en qualité de Maître Privilégié, lui accordant entre autres d'avoir deux ouvriers travaillant pour son compte.



Dans cette même séance du Conseil, Jean Emanuel Corboz, natif d'Aclens Baillage de Morges, est admis gratuitement à l'habitation.

Côté dégâts matériels, le feu a très sérieusement endommagé la prison, détruisant le toit qui était de 100 pieds de long, anéantissant le grenier et son contenu, soit plus de mille coupes de blé (800 hectolitres) appartenant à l'Hôpital ainsi que de nombreux meubles et engins dont la pompe incendie. Dès le 23 juin, une souscription est ouverte chez M. Flournois, avocat et notaire afin de soulager les pertes subies par l'Hôpital.

Enquête et condamnations

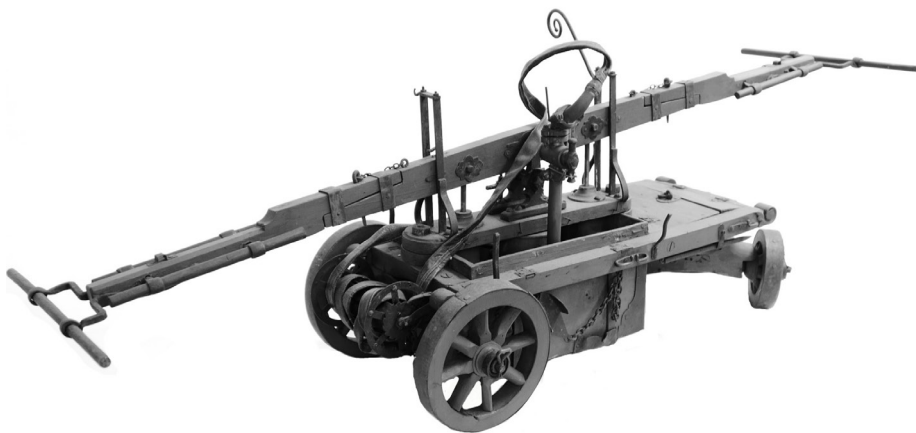
Le 22 juin une information judiciaire est ouverte afin de déterminer les causes de l'incendie. Le 23 juin, I. L. Naville, auditeur (assesseur) rend son rapport au sujet de l'incendie de la maison de correction. Il en résulte que Jean Paul Farge, Maître ferblantier est allé voir le 21 de ce mois son ouvrier nommé Jean Pierre Delorme, réparant une lucarne dans le grenier de la Discipline, auquel il fit voir l'ouvrage qu'il devait exécuter ensuite. En se retirant il constate qu'il y avait des copeaux de bois tout au long du couvert, depuis l'escalier sur le passage pour aller à la lucarne et qu'au-dessus du grenier à blé, il y avait beaucoup de vieux bois ! Que Delorme dût traverser le galetas, avec son réchaud allumé qu'il posa sur le bois. Quand il se retira en emportant son réchaud toutes les lucarnes étaient ouvertes et la bise soufflait avec force dans le galetas.



Suite à ce rapport, lesdits Farge et Delorme sont assignés à comparaître le vendredi suivant. Leurs condamnations tombent le 25 juin. Ce jour-là, ont comparu Jean Paul Farge et Jean Pierre Delorme lesquels ont été interrogés séparément.

M. Le Fort Seigneur Commit, chargé de leurs demander s'ils consentent d'être jugés dans l'état de la procédure a rapporté qu'ils y consentent et lesdits ont été condamnés à être grièvement censurés de leurs grandes négligences et ledit Farge à huit jours de prison en chambre close et ledit Delorme à trois jours et à leurs dépens ce qui leur a été prononcé.

Réf. Registre du Conseil, 1779 archives d'état, base Adhémair.



État des pompes et du matériel.

Notons quelques remarques concernant le déroulement de ce sinistre ainsi que l'état du matériel et des diverses pompes engagées émanant du contre-rendu de la séance de la Commission des Pompes du 28 juin 1779.

La séance est présidée par le Conseiller Mallet, Général des Pompes à feu, assisté du Major Adjudant Jacob Argand, membre du CC et de l'aide Major Trembley l'ainé. L'Etat Major du dépôt de l'Hôpital assiste à la séance, à savoir le capitaine Lullin-Long, le lieutenant Châteaueux-Desmond et le sous-lieutenant Mestrezat.

Première constatation les boyaux neufs (tuyaux de refoulement) d'un plus gros calibre fournissent une plus grande quantité d'eau et le service à la pompe est beaucoup moins pénible. Par contre, il semble difficile de se procurer une quantité suffisante de cuir de bonne qualité pour confectionner de nouveaux boyaux ! Afin de garantir des engins en parfait état, le graissage et l'entretien des boyaux sera désormais confié à un tanneur aidé des sergents de chaque pompe.

Il est en outre proposé par Monsieur Paul d'adapter sur les pompes des rouleaux pour boyaux. Une fois séchés et graissés les boyaux seraient roulés dessus.

Un essai sur une pompe ayant été approuvé, il s'agit probablement de la première mise en service d'un dévidoir mobile à Genève !

L'état des pompes semble quant à lui préoccupant :

-La pompe du Molard a très bien fonctionné, par contre la petite pompe est très mauvaise !

-La pompe de Longemâle a également donné satisfaction. En complément le capitaine Léon Bourdillon demande l'acquisition d'échelles de cordes de grande utilité dans bien des cas.

-La pompe de Bel-Air, quoiqu'en mauvais état a été très utile lors de l'incendie !

-La pompe de la Charpente n'a été d'aucun secours lors de l'incendie. Les avis sont contradictoires quant aux réparations à effectuer pour la réhabiliter.

-La pompe du Cendrier a elle parfaitement fonctionné.

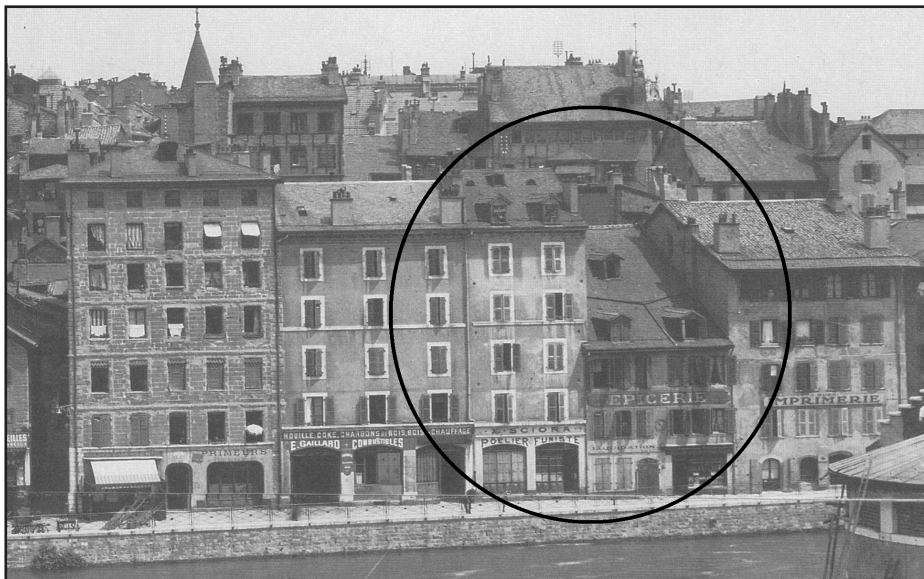
-La pompe de l'Hôpital est hors service !

Plusieurs membres de l'assemblée, chagrin de n'avoir pu donner au feu de l'Hôpital tout le secours souhaitable, cela par le défaut de trois pompes, invite Monsieur le Général de solliciter vivement le CC pour qu'il lui plaise d'accorder instamment trois pompes neuves en remplacement des mauvaises !

Soldes versées !

Monsieur le Conseiller Mallet, Général des pompes à feu, invite l'assemblée d'opiner sur le salaire à accorder aux ouvriers des pompes à l'occasion de l'incendie de l'Hôpital. Il est convenu de leur accorder 3,6 florins et 7 florins à ceux qui ont passé la nuit sur les lieux.

*Réf. Registre de la Commission des pompes à incendie de la Ville de Genève
1778-1820.*



Incendie du Quai du Seujet n°19, du 25 septembre 1864 dit aussi Incendie du Château-branlant

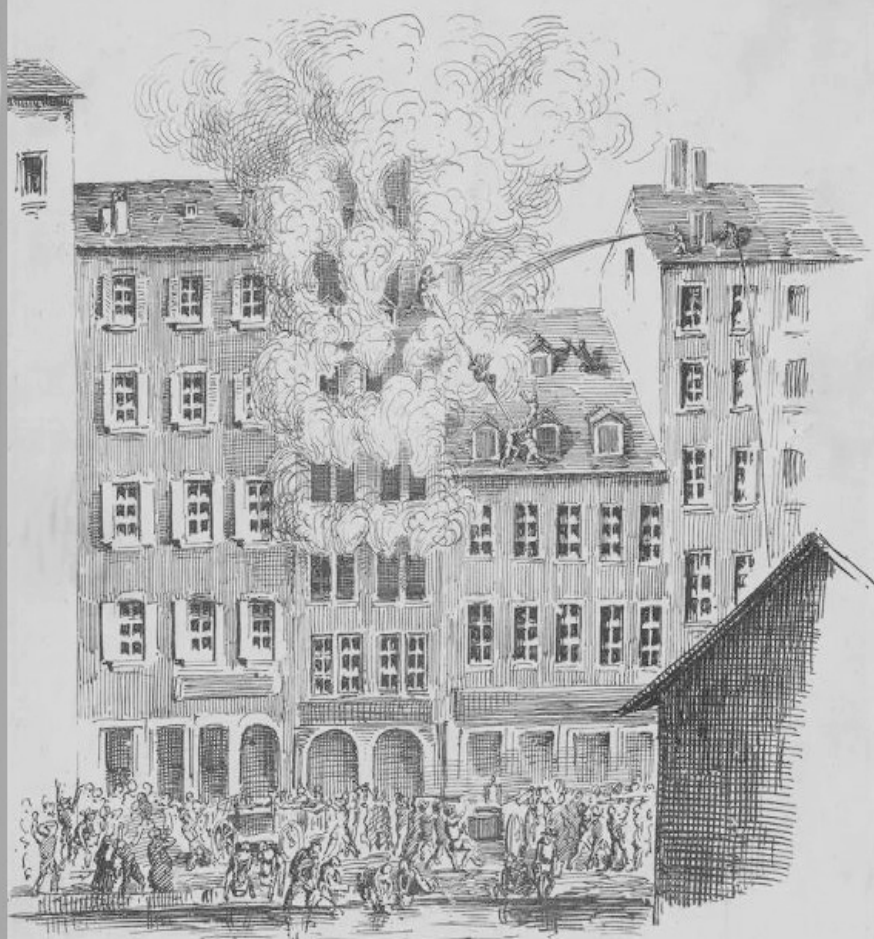
Dans la soirée du samedi 24 septembre 1864, une alarme mobilise le bataillon pour un début d'incendie à la rue Sismondi, dans les locaux d'un fabricant de vernis. Quelques heures plus tard, tout est rentré dans l'ordre, le temps est calme, le ciel sans nuage, le silence règne à nouveau sur la ville endormie. Mais brusquement, le 25 vers 1 h.30, des cris troublent la quiétude de la nuit : ***Au feu ! Au feu !***

Peu après, la cornette retentit appelant les pompiers à rejoindre leur poste, puis la Clémence sonnait le glas joint son timbre lugubre au concert des appels.

Un feu d'une rare violence vient d'éclater dans un bâtiment de sept étages, construit en galandages, moellons et planches de bois. Il comprend deux corps reliés ensemble par une vaste toiture de cinquante pieds (environ 17 mètres). Cette construction portait le N° 19 du quai du Seujet.

Pour bien comprendre le déroulement des événements de cette tragique nuit, nous devons ajouter que le bâtiment voisin (N° 21) plus bas de trois étages, possédait une toiture très pentue, ajourée par plusieurs mansardes. D'autre part, l'immeuble situé entre la ruelle des marchands de cuir et la spacieuse allée du quai du Seujet, présentait des accès difficiles.

*Croquis de l'incendie du quai du Sujett,
dans la nuit du Samedi 24 Septembre 1864.*



*Sauvetage à la perche par Carraz, aidé des citoyens Paquet, monteur de boîtes,
Viqueral, sapeur-pompier, garçon de magasin Dehanné fils, tanneur.
Megrand, Joigne et Pourroy.*

Vingt-neuf ménages regroupant septante personnes dorment paisiblement dans cette maison aux premiers moments de l'incendie. La plus grande partie d'entre elles parvient rapidement à s'échapper. Malheureusement, le feu qui a pris naissance au troisième étage, gagne en intensité, coupant la route du salut aux locataires du haut de l'immeuble. Les escaliers de bois se consomment à leur tour, rendant toute retraite ou sauvetage impossibles par l'intérieur.

Une foule dense, massée sur les quais et sur le pont de la Coulouvrenière, suit anxieuse les efforts des pompiers et les péripéties tragiques de ce sinistre. La nuit résonne des cris déchirants des victimes.

À un moment, Mlle J. tente en hurlant d'échapper aux flammes qui ravageant son appartement. Acculée par la chaleur et la fumée dans l'embrasement d'une fenêtre, elle préfère le vide au feu. Un instant, elle reste suspendue au rebord de la fenêtre, puis elle lâche prise. Sa chute s'achève sur le toit de la maison Cougnard-Voumard amortissant le choc. La demoiselle s'en tire avec quelques contusions.

D'une autre fenêtre, une femme âgée, terrorisée, hurle pour demander du secours.

Les flammes ne tardent pas à l'environner, l'enveloppant tout entière. Elle tombe à la renverse, la chevelure enflammée et hurlant de douleur.

L'une des filles de la famille S. s'échappe également en gagnant un toit voisin en se suspendant à une gouttière. Son père et sa sœur, moins téméraires, périssent dans les flammes.

Les pompiers, sous les ordres du Lt-colonel Mercier, déploient toute leur énergie sans parvenir à juguler ce sinistre meurtrier. Alors que des craquements sinistres annoncent le proche effondrement de toute la partie supérieure du bâtiment, un homme parvient encore à s'enfuir au moyen du tuyau de descente de l'eau de pluie.

Au moment où l'homme parvient sain et sauf sur le trottoir, l'attention de la foule se porte sur trois formes blanches au fond d'une pièce, blotties près d'une cheminée. Mais laissons Aug. Verrière, auteur d'une plaquette vendue en partie au profit des sauveteurs, relater les événements qui suivirent :

Impossible de décrire les impressions pénibles que chacun subissait à la vue de cette famille, composée du père, de la mère et de son enfant, vouée à une mort aussi atroce qu'imminente.

Dans le même moment, quatre personnes pénétrèrent dans l'allée N° 21 et arrivèrent au faite de la maison ; c'étaient MM. Joigne, Paquet, Viquerat et Dehanne fils ; ils venaient là dans le but de sauver les malheureux que l'on apercevait cette fois, blottis sur l'angle de la toiture.

Aidés de MM. Carraz et Pourroi, ces généreux citoyens s'emparèrent d'une longue perche et parvinrent non sans peine à la dresser contre la muraille.

On cria et on manifesta aux malheureux, par des signes, que les instants étaient précieux et qu'il fallait profiter de ce moyen de sauvetage inespéré.

Le feu continuait activement son œuvre infernale de destruction. Cependant un bruit sourd se fit entendre, suivi au même instant d'un déluge d'étincelles qui se divisa en myriades dans l'espace. C'était la chute d'un étage ! Les instants devenaient d'autant plus précieux que des langues de feu dévoraient déjà l'appui du toit et menaçaient d'ajouter encore au nombre des victimes, les membres de cette famille dont l'existence ne tenait plus que par un cheveu.

Enfin le père, poussé par l'instinct de conservation, se cramponna à la perche et se livra au hasard. Il coula lentement, atteignit le sol et fut sauvé !

Restaient la mère et son jeune enfant !

Douloureux spectacle ! dont se rappelleront longtemps ceux qui en ont été témoins. Malgré les invitations réitérées de la foule et des citoyens Paquet, Carraz, Dehanne fils, Viquerat, Mégevand, Joigne et Pourroi, la pauvre femme, soit par terreur, soit par épuisement, répondit par des signes négatifs. La maison tout entière était minée sous son manteau de feu.

L'étage supérieur venait de s'anéantir et avait grossi de ses débris fumants le monceau de décombres qui garnissait l'arène embrasée. L'écroulement de la muraille ne pouvait tarder, déjà un rideau de flammes couronnait la corniche du toit, déjà aussi le feu allait atteindre l'instrument de salut. Cinq minutes encore et tout allait être fini ; la malheureuse mère et son enfant devaient peut-être être précipitées avec les murailles dans ce réceptacle du néant.

Le public haletait d'angoisse ; le sentiment de l'impuissance torturait les esprits. La perche, toujours debout, allait recevoir les ardentes caresses du feu lorsqu'un homme, un héros, s'élança sur elle ! Grâce à une habileté étonnante, il parvint à atteindre le sommet en peu d'instant. Il fit signe à la mère qui lui tendit son enfant ; chargé du précieux fardeau, le sauveur descendit avec précaution et ravit ainsi cette petite créature à la mort.

Un tonnerre d'applaudissements et de cris d'admiration accueillit cette action héroïque.

Quel était donc cet homme qui risquait lui-même son existence afin de conserver un enfant à son père ?

Les sinistres craquements, précurseurs non équivoques de la destruction totale de la maison, retentissaient à chaque instant avec plus de violence.

La malheureuse mère, encadrée dans un tableau de flammes, attendait la mort avec résignation.

De nouveaux cris d'admiration retentirent ; on se presse, on se heurte, on se coudoie, on se rapproche :

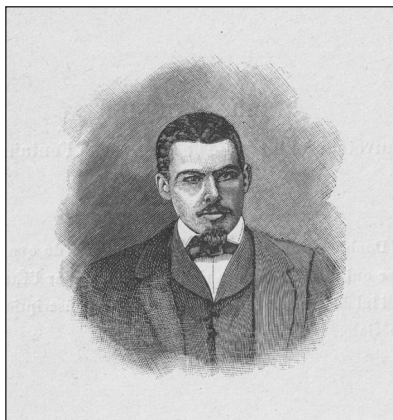
C'est l'inconnu qui s'élance de nouveau sur la perche de mort ou de salut ; des pieds et des mains, il manœuvre de telle façon qu'il atteint encore, non sans peine, le sommet de la muraille chancelante. Sous ses yeux, le gouffre flamboyant l'éclaire de sa lueur brûlante.

Cet homme, insensible aux pensées vertigineuses, qui eussent cependant été compréhensibles en pareille occurrence, ne comprend que la mission sacrée qu'il s'est imposée : celle de sauver la femme infortunée qui lui tend les bras, de la délivrer de la mort qui la convoite. Réunissant tous ses efforts, l'inconnu saisit la malheureuse mère et l'entraîne avec lui.

L'œuvre de sauvetage était accomplie, il venait de rendre un fils à son père et une mère à son enfant !

Il était temps, car quelques instants après les murailles s'écroulèrent avec un fracas épouvantable. Il ne restait plus rien de cette habitation que des décombres et les restes palpitants des victimes.

Cette fois ce ne fut plus de la part du public, une simple admiration, mais bien littéralement du délire, une ovation justement acquise.



Ce sauveteur héroïque se nommait Antoine Carraz, ouvrier fontainier,
père de trois enfants, citoyen de Genève.

Le 30 septembre, le CE remettait à A. Carraz un service d'argenterie armorié.

† Ce tragique sinistre provoquait le décès d'une dizaine de personnes.

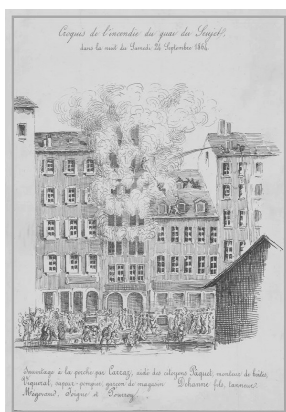
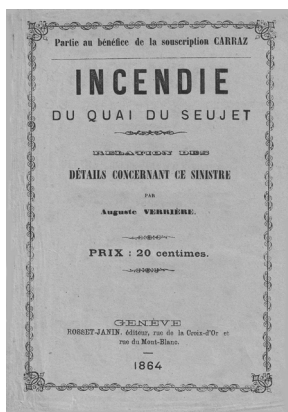


Souscription publique

La souscription ouverte à l'initiative de quelques citoyens et appuyée par le texte de *Verrière réhaussée d'un croquis (vendu 50 ct.) recueillait 1'600 frs (2'061.85 selon le Journal de Genève du 28 janvier 1865). Cette somme permettait, entre autres, la frappe de six médailles en argent. En présence d'un nombreux public, ces médailles étaient remises, au cercle des sous-officiers, le mercredi 25 janvier 1865, à MM. Carraz, Joigne, Pourroy, Viquerat, Dehanne fils et Mègevand.

Une face des médailles rappelait graphiquement le déroulement du sauvetage, alors que l'autre portait la mention : Incendie du 25 septembre 1864. Souvenir offert à..... par ses concitoyens reconnaissants. Le surplus de la somme récoltée a été remis à M. A. Carraz sous la forme d'un livret de la Caisse Hypothécaire.

**Partie au bénéfice de la souscription CARRAZ. Incendie du quai du Seujet. Détails concernant ce sinistre par Auguste Verrière. Première et seconde édition. Prix 20 cents, avec la planche, 50 cents. En vente Chez M. Margueron libraire place du Lac.*



Revue de presse de l'évènement. Sommaire

Inutile de dire que, dès le dimanche, l'incendie du Château Branlant et le sauvetage à la perche ont fait les gros titres des journaux durant plusieurs jours. Nous vous livrons quelques extraits pas trop redondants !

La Mère Tant-Pis !



Willy Aeschliman, dans un almanach du Vieux-Genève, relate lui aussi l'incendie du Seujet. Mais il nous offre en préambule un regard cocasse sur la vie nocturne de la ville, notamment sur l'après alarme de certains sapeurs-pompiers suite à l'intervention de la rue Sismondi ! Nous ne résistons au plaisir de vous offrir ce précieux témoignage relatant également les premiers sauvetages effectués au quai du Seujet et une version légèrement différente du sauvetage à la perche.

-Ne fermez pas ! Mère Tant-Pis ! ne fermez pas s'écria Henri Dehanne en arrêtant le bras de la digne cabaretière si populaire au Faubourg de Saint-Gervais.

- Ma fi, mes gars, répondit la bonne femme, pour vous, les braves des braves, on ébrèchera son sommeil. Entrez vite et dites-moi ce que je dois vous servir.

- Du blanc, la petite mère, demanda Viquerat, du petit vieux du Mandement.

La déesse du café, toujours aimable et souriante sous son bonnet blanc à ruches gaufrées, descendit les escaliers de la cave et remonta une cruche de grès remplie du liquide préféré des faubouriens.

S'approchant de la table des sapeurs-pompiers, elle se mit en devoir de les servir et engagea la conversation.

- Eh bien ! ce feu, ça a été vite fait, hein.

- Mon Dieu, oui, répondit Zumbrunnen, heureusement que c'est samedi et qu'on s'couche pas trop d'bonne-heure, sans ça, qu'est-ce que les Pâquis auraient vu comme flambée ?

- C'est à la rue Sismondi, n'est-ce pas que ça a pris ?

- Oui, la petite mère, continua le sapeur, c'est un laboratoire où l'on épure des huiles pour les transformer en vernis. Un des bassins remplis de ce liquide s'est subitement enflammé et la gerbe a gagné la soupente.

C'est Jean Têtaz, le garde-port, qui s'en est aperçu le premier et a donné l'alarme à la compagnie indépendante des Pâquis. On y a amené les six pompes de la ville.

- Heureusement qu'on s'y est pris à temps, dit alors Pierre Pâquet, car à côté du laboratoire il y a les écuries et remises de la Société genevoise des voitures de place.

- Moi, je vous quitte, dit subitement Dehanne en se levant, c'est bientôt 2 heures du matin, et je dois passer la journée avec Joseph Mégemond le vieux loup du Lac.

- Le capitaine du Rhône, dit la mère Tant-Pis, il était là, il y a deux heures avec Antoine Mermillod et Jacques Moré, du Guillaume Tell, Ils ont causé avec Moïse de Carouge sur l'affaire de Chantepoulet.

- Prends donc encore un verre Dehanne, s'écria Pâquet, voulant retenir le sapeur quelques minutes encore.

- Eh oui ! prends ça, fiston, ajouta la mère Tant-Pis, en remplissant le verre vide du tanneur, et fais pas l'bof.

-Tu as assez arrosé le laboratoire, tu peux bien arroser ton gosier maintenant.

Dehanne, debout, vida son verre, remercia les amis, assura son casque et après avoir serré la main aux camarades, s'engagea vers les ponts de l'Île.

La nuit était belle et calme. Pas un nuage, mais un clair de lune rayonnant. À peine arrivé sur la place qu'un cri de désespoir retentit dans la nuit.

-Au feu ! au feu ! au secours !

Le sapeur interloqué chercha d'abord d'où venait l'appel puis, décidé, prit un pas de course et arriva sur le quai du Seujet au moment où une gerbe de flammes, faisant éclater les vitres d'une fenêtre, du quatrième étage, sortait de l'immeuble en lançant des myriades d'étincelles.

Au bas de l'allée, le petit Riri, vêtu d'une chemise, criait, les yeux en larmes :

Mon papa qu'est malade ! mon papa qu'est malade !

Les fenêtres s'ouvraient à toutes les maisons pour voir d'où venait le danger. Bientôt les citoyens accouraient de toutes parts.

Quelques-uns, conduits par l'enfant, purent descendre le paralytique juste à temps, car la chambre s'emplissait déjà de fumée et menaçait d'asphyxie.

La mère, presque habillée (chose singulière) s'était empressée de sauver quelques hardes jetées pêle-mêle dans une corbeille.

Il était alors deux heures, lorsque le tocsin retentit à St-Pierre et que les lugubres volées de toutes les cloches de la ville réveillèrent en sursaut la population.

L'incendie prenait de grandes proportions. La maison Grasset était une construction de sept étages et se composait de deux corps de bâtiments, formés de galandages et de planches à partir du troisième. La plupart des marches d'escaliers n'étaient que de simples planches, et lorsque les citoyens voulurent s'élancer aux étages supérieurs ils trouvèrent les deux escaliers en flammes.

Le feu, qui dévorait le centre de cette construction légère, avait intercepté tout passage par les issues intérieures aux habitants des étages supérieurs.

Une épouvantable alternative restait aux ménages (29 ménages, 70 personnes) habitant la maison, être brûlés vifs ou se briser le corps en franchissant les croisées.

Déjà le colonel Mercier et les officiers multipliaient leurs efforts, dressant des échelles, étalant des matelas sur le quai, donnant des ordres, plaçant les tuyaux et organisant la chaîne volontaire.



Sur le petit débarcadère (les passerelles n'existant pas) les habitants, hommes, femmes, enfants, faisaient la chaîne et se passaient les seaux peints aux couleurs cantonales.

Quelques détachements du corps d'occupation fédéral arrivaient pour aider au service d'ordre et à la direction des secours, car l'instant était critique pour les locataires de l'immeuble.

Les personnes qui déjà se pressaient sur les quais et les ponts environnants assistaient au lamentable spectacle de malheureux, affolés de terreur, se précipitant sur le pavé de la rue ou sur les toits des maisons contiguës.

On les voyait à moitié en dehors des fenêtres, poussant des cris de désespoir et cherchant à se préserver de l'horrible mort qui les menaçait de si près.

Déjà un homme s'élançait des combles de la maison en feu sur le toit de la maison Cougnard-Voumard.

Melle L., poursuivie par le feu, ne tardait pas à être atteinte réfugiée dans l'embrasement de la fenêtre du quatrième étage, elle se suspendit à l'appui et criant au secours, se précipita dans le vide pour tomber sur le petit toit de la Fenière dépendant de la maison David.

Recueillie par les sauveteurs, elle s'en tira avec quelques contusions et une forte peur. On vit alors Melle S., suivre, avec un sang-froid extraordinaire, les corniches extérieures du toit et gagner le toit voisin. Son père et sa sœur restaient dans les flammes. Au sixième étage un père et sa fille se cramponnaient aux tuyaux de pluie et, suspendus aux gouttières, descendaient, puis sautaient sur le toit de la petite maison de deux étages attenant à la maison en feu.

Pauvres gens de cette famille ; l'aïeule, son petit-fils âgé de dix ans et un jeune homme de vingt-cinq ans, sourd et muet, surpris par le développement trop rapide de l'élément destructeur, périssaient dans la fournaise.

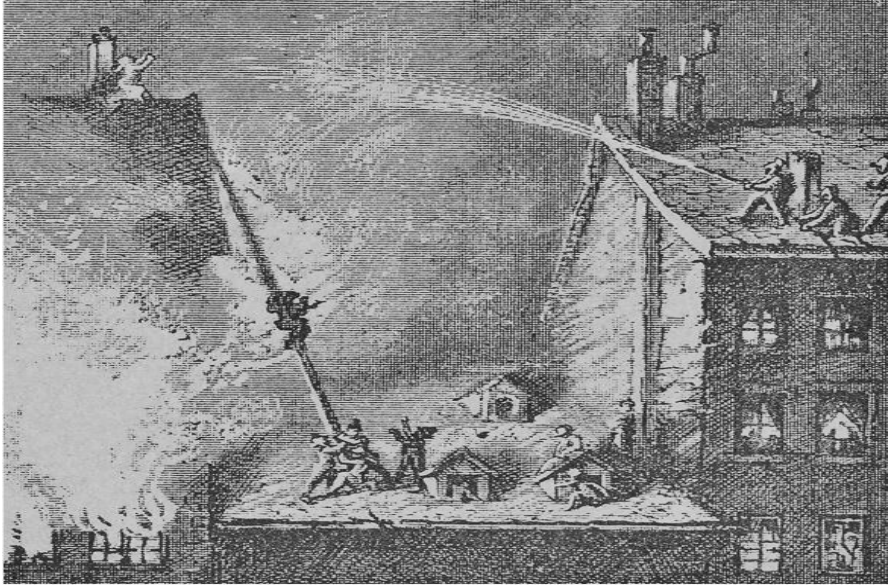
Près de l'un des angles du toit de la maison enflammée, sur un lambeau de mur, deux formes humaines étaient blotties au pied d'une cheminée.

C'était un père de famille avec sa femme et son petit enfant que la mère tenait dans ses bras, cherchant à préserver le chérubin des grandes flammes qui, longeant le mur et s'élançant vers le ciel, venaient lécher les désespérés.

Et la foule, couvrant les quais, le pont de la Coulouvrenière, les abattoirs, les ponts de l'Île, assistait, avec une mortelle angoisse, à ce tableau de trois êtres qui, anxieusement, attendaient un secours en apparence inespéré.

L'aide-major Schittenhelm s'élança sur une échelle et donna ordre aux pompiers, montés sur le toit d'une maison voisine faisant face au quai, de diriger le jet sur les malheureux afin de les asperger pour dégager la fumée et les préserver d'une asphyxie probable. Mais arriverait-on à les sauver et combien de temps pourrait durer cette résistance ?





Le Sauvetage à la perche

Les vrais sauveteurs sont modestes. Parlez-leur de courage et de dévouement ils vous répondront qu'en fait de sauvetages, l'essentiel est la spontanéité.

Tout à coup, des lucarnes de la petite maison voisine, surgissent quelques hommes et l'on entend des ordres précipités.

- Prends la perche par le bout, Joigne, et tâche de la pousser vers Mégevand.

C'est Dehanne qui commande et qui s'efforce, aidé aussi de Viquerat, Pâquet, Pourroy et Carraz, de placer une perche de trente pieds, du toit de la petite maison contre le mur mitoyen de l'immeuble en feu. L'idée est géniale et déjà la foule suit avec angoisse et émotion ces hardis préparatifs de sauvetage.

Mais la perche est lourde et la dresser n'est pas facile. Les braves citoyens susnommés s'efforcent de l'adosser contre le mur. Les efforts se succèdent ; on voudrait faire vite car le feu s'étend et s'élargit ne connaissant plus d'obstacle à sa faim.

Et la pauvre famille est toujours blottie contre la cheminée ; c'est à se demander s'ils ne deviendront pas fous ou si, de désespoir, ils ne vont pas se précipiter dans le vide.

Mais voilà que la perche est fixée contre la dite cheminée et dépasse le mur.

Sans perdre un instant, le père saisit l'extrémité de cet instrument de salut, se laisse glisser et parvient au bas sans encombre.

Mais la mère et l'enfant ne pourront jamais faire une semblable prouesse.

- Tenez bon, les amis, j'y vais ! s'écrie Antoine Carraz. L'ouvrier fontainier, avec l'agilité et la vigueur d'un gymnaste consommé, grimpe sur la perche, parvient au sommet, prend l'enfant d'abord dans ses bras, dit à la mère, éplorée : Courage, madame, je vais revenir et il se laisse glisser.

Le temps de déposer son fardeau dans les bras de Dehanne et Carraz, essoufflé, mais armé d'un courage surhumain, remonte la perche et atteint la cheminée pour la seconde fois.

La mère sent ses forces faiblir. Va-t-elle s'abandonner au moment même de la délivrance ?

- Venez, madame, vite, vite, prenez la perche !

- Je n'ai plus de forces, répond la désespérée

- Allons ! il le faut, pour votre petit, du courage, prenez-moi par le cou et placez-vous sur mon dos, vite, mais faites vite...

Pour son petit. Oh ! quelle puissance magique peut opérer sur une mère, que d'évoquer la vie en jeu de son enfant. Et la malheureuse, rassemblant toutes les forces qu'elle pouvait encore posséder, obéit instinctivement à l'appel du brave citoyen qui se dévouait risquant la mort.

Placée à califourchon sur la perche, les pieds appuyés sur chacune des épaules de l'intrépide Carraz, elle se laissa glisser lentement, tandis que le sauveteur, à la force des poignets opérait lentement sa périlleuse descente, l'une des plus extraordinaires qui aient été accomplies.

Alors s'éleva dans l'espace un immense cri prolongé, un cri spontané et unanime d'admiration et de reconnaissance poussé par des milliers de poitrines haletantes.

L'homme courageux, exposant sa vie, venait de rendre cette femme saine et sauve au mari et à l'enfant qu'il avait déjà arrachés à la mort.

Mais, comme pour étouffer ce cri de triomphe un autre bruit sourd et formidable se fit entendre. La charpente du toit, consumée, s'appuyant sur les façades de la maison fit s'écrouler ces dernières, entraînant avec elle les étages de la maison et ensevelissant à l'intérieur les derniers locataires qui n'avaient pas encore fui.

L'aide-major Schittenhelm s'élança de son échelle sur le toit de la petite maison et échappa miraculeusement à la catastrophe.

Le docteur Hippolyte Gosse fils, chirurgien du corps des sapeurs-pompiers recevait un bloc sur la nuque. On le transportait à la Pharmacie Lacté. Un débris de poutre vint tomber sur le dos de M. le Doc. Roussel, lui brisant l'omoplate et lui enfonçant deux côtes.

Le lieutenant aide-major Müller fut littéralement assailli par une pluie de pierres et de poutres enflammées. Gravement contusionné et brûlé, on le conduisit à la Pharmacie de la place St-Gervais où se trouvaient déjà les sapeurs, Zumbrunnen, Pugnet et Rossiaud et deux citoyens dont l'un avait la tête fendue.

Vers 6 heures le feu était circonscrit et l'on procédait à la recherche des cadavres, une dizaine, dont cinq ne furent retirés que dans l'après-midi du dimanche. Et ce fut un triste dimanche d'automne que celui du 25 septembre 1864. L'unique préoccupation des citoyens fut de commenter cette douloureuse catastrophe dont les échos firent grand bruit à la ronde.

Réf. Actes de Sauvetage à Genève et sur le lac Léman. 1894.

Château-branlant

Nous avons eu cette nuit un affreux incendie sur le quai du Seujet, Une maison de sept étages, dite Château-branlant, avec escaliers de bois, habitée par des gens très pauvres, a été détruite.

Le feu a pris dans le centre du second étage. À peine eut-on crié au feu sur le quai, que j'y courus et vis toute la maison en flamme, surtout derrière. L'escalier, qui était au centre fut brûlé tout de suite ce qui coupa la retraite aux personnes qui restaient dans la maison.

Malgré la promptitude des secours, le feu envahit tout avec une célérité désespérante et fit plusieurs victimes. Dans l'intervalle d'une heure au plus, il y a eu des épisodes. La flamme était si vive, que tous les alentour étaient nettement éclairés, et l'on voyait sur le quai vis-à-vis une foule de spectateurs. Dans la maison en feu, on voyait un homme devant une fenêtre, empêché par quelque chose de sauter en bas, brûler ; enfin comme une chandelle. Une jeune femme, qui avait jeté des meubles par la fenêtre n'eut plus le temps de sauter elle-même, le plancher lui fil défaut et elle disparut dans le brasier.

Un acte de dévouement qui mérite d'être signalé est le suivant : tout le toit du bâtiment était brûlé excepté un dernier coin, où un homme, une femme et un enfant s'étaient réfugiés, à l'abri de deux cheminées. Du toit de la maison attenante, qui était d'environ trois étages plus bas, on leur lança des cordes et des sacs, mais rien ne tenait.

Un homme de 25 ans environ, apporta par une lucarne une énorme perche, qu'avec l'aide d'un pompier il dressa contre le mur, Oh malheur ! la perche était de trois pieds trop courts. Cependant l'homme qui était sur le toit embrasé put descendre, mais lui seul.

Le sauveteur grimpa alors comme un chat en haut la perche, emporta l'enfant et après l'avoir déposé dans le grenier de la maison voisine, il remonta et sauva la femme.





À peine l'opération était-elle terminée, le mur qui soutenait ce coin de toit s'écroula en partie dans les flammes, et en partie sur le quai où plusieurs personnes furent blessées.

Pendant ce sauvetage, tous les spectateurs étaient dans l'anxiété, craignant de voir engloutir sauveur et sauvés.

Après le succès chacun souhaitait de bon cœur au premier une belle récompense à Carraz. Cette après-midi on a découvert dans les décombres neuf cadavres et il y a à l'hôpital dix-huit blessés, dont deux médecins. Vous ne sauriez croire quelles frissonnantes impressions produisait ce spectacle par-dessus le bruit des flammes, des pompiers, etc., on n'entendait que trop bien les cris des personnes en danger, et l'accent de ces cris nous disait que c'étaient les derniers, ceux du désespoir.

(20 blessés et 9 décès †)

Quant au bâtiment incendié, dont le nom de Château-Branlant indique le peu de valeur, personne ne le regrette.

Réf. Journal la Gazette de Lausanne du 27 septembre 1864

Le journal de Genève publiait, des remerciements.

En plus d'un article consacré à l'incendie du Seujet, le journal de Genève publiait le 27 septembre 1864 cet avis.

Avis, Les citoyens sont invités par quelques amis à une assemblée qui aura lieu samedi 1 octobre à 7 heures du soir au stand de la Coulouvrenière. Proposition de nomination d'un comité en vue d'une souscription populaire pour offrir un gage de reconnaissance au citoyen qui par son dévouement a sauvé une famille entière à l'incendie du Seujet. Une réunion de citoyens.

Le journal de Genève publiait, le 6 octobre 1864 la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur, Ayant lu dans les colonnes de votre estimable journal le récit du triste incendie du quai du Seujet, j'ai remarqué que parmi les hommes courageux que vous avez signalés, le nom de M. Pourroy a été oublié. Lors de ma seconde ascension avec la perche, M. Pourroy m'a secondé avec beaucoup de courage et de sang-froid, malgré la position dangereuse qu'il occupait.

Agréez, etc. Antoine Carraz.

Le Journal de Genève publiait, le 11 novembre 1864 une lettre de remerciements ainsi rédigée :

Monsieur le Rédacteur, Les soussignés incendiés du quai du Seujet, vous prient de bien vouloir leur accorder une place dans votre honorable Journal pour exprimer leurs profonds remerciements des prompts secours dont ils ont à louer, d'abord de la part de la police qui, immédiatement, leur a indiqué une maison pour se loger et se nourrir, puis à l'honorable Comité de secours qui a développé tant de zèle et d'équité dans la réception et la distribution des dons, et enfin aux généreux donateurs qui se sont empressés de faire face à une misère qui sans eux, les aurait atteints d'une manière bien déplorable.

Agréez, etc. Jean Grenier cordonnier, Jacques Keusch.

CIRQUE CENISELLI, A PLAINPALAIS

Aujourd'hui jeudi 6 octobre

CLOTURE IRREVOCABLE

Spectacle extraordinaire

Au bénéfice des incendiés

du quai du Seujet

Le Directeur remercie beaucoup les habitants de cette ville,
qui ont bien voulu, pendant son séjour dans cette honorable cité,
assister à ses représentations.

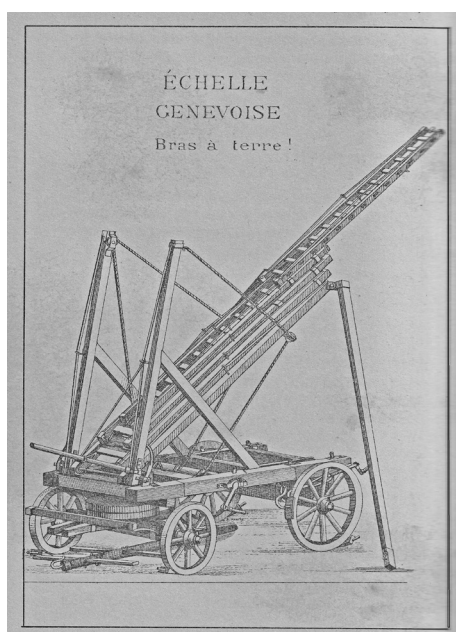
Séance du Conseil municipal de la Ville de Genève. Conséquences indirectes.

Probablement à la suite de l'incendie du Seujet, en 1864, le Lt-col Sigismond Mercier insiste sur l'état provisoire dans lequel on laisse depuis longtemps l'organisation matérielle des secours.

-Il cite l'échelle genevoise construite à grand frais et qui rouille dans une écurie !

-Il se plaint des lenteurs que l'on met à créer cette compagnie de sauvetage, promise depuis longtemps, et qui est absolument nécessaire pour compléter le corps !

Ses plaintes trouvent un écho.



Genève 1862. Échelle dite genevoise.

Cette machine qui coûte, nous dit-on la somme de 7000 francs environ n'est la reproduction d'aucun des engins analogues que possèdent d'autre grandes Ville. Deux à trois ans d'études suivies ont été nécessaires pour en combiner toutes les parties, en prenant à chacun des modèles que l'on pouvait suivre ses avantages sans ses inconvénients. M. Braillard ajoute que l'échelle dite genevoise est à l'heure qu'il est, elle est prête pour le service, après avoir subi les épreuves les plus complètes. Hauteur de déploiement 16,45 + haut. train 17,00 m, max. Poids 2200 kg environ.

Arrêté du Conseil d'État.

Le 7 avril 1865, le Conseil d'État promulgue un arrêté approuvant la création d'une compagnie de sauvetage en cas d'incendie qu'il rattache au 3ème Bataillon de sauvetage des Sapeurs-Pompiers.

Il renvoie au Conseil Administratif la question de l'équipement particulier de cette compagnie représentant une dépense de l'ordre de six cents francs.

Le Conseil d'État

Vue les articles 37 et 38 de la Loi du 25 mars 1863 sur l'organisation militaire du Canton de Genève.

Sur la proposition du Département militaire,

Arrête :

1° Donne son approbation à la formation d'une Compagnie de Sauvetage en cas d'incendie.

2° Cette Compagnie fera partie du 3me Bataillon de Landwehr des Sapeurs-pompiers.

A propos de cette Compagnie de Sauvetage, la Commission des pompes a été nantie par M. le Commandant Mercier de la demande d'être autorisée à faire établir le matériel nécessaire pour une partie des hommes de cette compagnie ; il s'agit de l'achat de sacs, de cordes, de crochets, de haches, et autres outils. C'est pour le moment une dépense de six francs environ.

AMSPG

F. Le Comte, Préambule

Journal de Genève

Journal La Gazette de Lausanne

Willy Aeschliman, almanach du Vieux-Genève

Archives d'État base Adhémar

Centre iconographie Genève, photos et gravures

Photographies et dessins, privés

Mise page R. Conti, Adobe InDesign

Imprimerie Du Cachot

Ancienne-Route 75

1218 Le Grand-Saconnex

info@cachot.ch

+41 (0) 22 798 07 51



